

M
Adresse
Tel :

Et

Ferme du Coignet
M. Lefort
1 rue des rostys
78980 Neauphlette

Engagements du consommateur adhérent

- S'engager pour deux livraisons : 15 janvier 2015 et en juin 2015
- Venir chercher ses bouteilles sur le lieu de la distribution le jeudi soir entre 17h00 et 18h45.

2 livraisons

	Tarif	Quantité et prix pour la distribution de janvier	Quantité et prix pour la distribution de juin	
1 bouteille cidre certifié Bio	3,30 €			
1 carton de 6 bouteilles cidre Bio	17,00€			

Merci d'établir 2 chèques (un pour chaque distribution).
Les chèques seront donnés au producteur le jour de la distribution.

- Payer à l'avance la production.
- L'ensemble des chèques libellés au nom de « Edouard Lefort » est remis à la responsable Cidre de l'Amap en début période. Elle se charge de les transmettre au producteur.
- Accepter la totalité des produits du producteur.
- En cas d'empêchement (retard, vacances, etc. l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra ses produits, et lui en règlera directement le montant. Cette personne signera le cahier de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association.
- Les bouteilles oubliées par les adhérents seront soit partagées, soit portées à une association caritative.

Engagements du producteur adhérent

- Produire en agriculture biologique.
- Livrer les produits aux dates indiquées plus haut, à Voisins le Bretonneux, de 17h à 18h45. à l'école de « La Sente des Carrières »
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie grave du producteur...)
- Expliquer le travail de l'exploitation à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Accepter des visites régulières des adhérents à l'exploitation .

Date :
M.....
Signature :

Date :
M. Lefort
Signature :